

# AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU STATUT DES ÉCOLES ÉTABLIES AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER

---

Avis présenté à

Commission scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

13 juin 2017

— ALLIANCE  
DES PROFESSEURES  
ET PROFESSEURS  
DE MONTREAL —



## **1. Introduction**

L'article 240 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que la commission scolaire doit faire une demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin de reconduire le statut d'écoles établies aux fins d'un projet particulier. L'article 244 de la LIP stipule quant à lui que la commission scolaire doit consulter les enseignants avant de faire une telle demande et l'Entente locale précise que c'est par le Comité pédagogique de consultation (CPC) que ces derniers doivent être consultés sur ce sujet. Finalement, pour que le MELS procède à l'étude du dossier de reconduction de statuts d'écoles établies aux fins d'un projet particulier, la commission scolaire doit notamment inclure à sa demande l'avis du syndicat.

Cet avis concerne cinq écoles :

1. trois écoles primaires alternatives : Arc-en-ciel, Atelier et Élan;
2. une école alternative primaire et secondaire : Le Vitrail;
3. une école sélective primaire et secondaire : Internationale de Montréal

D'abord, l'Alliance tient à exprimer sa perplexité quant à la date, le 28 avril 2017, à laquelle la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a sollicité son avis sur la reconduction du statut des écoles établies aux fins d'un projet particulier. Nous nous demandons comment la commission scolaire, voire le MELS, pourront tenir compte de notre avis alors que toute l'organisation scolaire de la CSDM et de ses écoles est déjà prévue et complétée pour l'année scolaire 2017-2018. Nous avons la désagréable impression que cette consultation se veut une simple opération administrative alors que les décisions pour l'an prochain sont déjà prises. Autrement dit, la commission scolaire demande un avis à l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal, mais procède comme si le MELS avait déjà autorisé la reconduction, remettant ainsi en question la raison d'être de la consultation que la loi rend obligatoire. Pour nous, il y a apparence claire de contravention à la LIP : bien que cette consultation respecte la lettre de la loi, elle enfreint son esprit du fait qu'il est dans la pratique impossible que la CSDM en tienne compte.

## **2. L'admission à ces écoles**

Les écoles alternatives de la CSDM ne procèdent à aucune sélection d'élèves, proclament-on dans chacun des documents de présentation des écoles faisant la demande de reconduction de leur projet. Mais comme la demande risque fort de dépasser la capacité d'accueil, il y a *de facto* un processus d'admission.

De manière générale, ne sont admis à ces écoles que les élèves dont les parents s'engagent de manière très concrète, tant au niveau des valeurs que de l'implication réelle dans la vie de l'école et dans les apprentissages de leurs enfants. Cet engagement peut se vérifier lors de l'admission par un mécanisme d'entrevues ou d'entretien avec

les parents. Or, certains parents peuvent être moins disponibles, que ce soit par obligations professionnelles ou familiales alors que d'autres peuvent se sentir exclus du fait qu'ils ne s'expriment pas bien ou pas du tout en français. L'Alliance s'interroge donc sur le processus d'admission qui n'est peut-être pas aussi inclusif qu'on le voudrait. Aussi, il est évident que de façon générale, les écoles dont il est question dans cet avis n'accueillent pas leur juste part d'élèves HDAA. On le verra dans la partie portant sur la proportion des EHDAAs admis dans les écoles à projet particulier, que le processus d'admission est en réalité sélectif et discriminatoire.

Notons à ce propos les *Modalités concernant les critères d'inscription des élèves dans les écoles de quartier offrant un projet particulier et dans les écoles établies aux fins d'un projet particulier* de la commission scolaire de Montréal. Ces dernières prévoient d'une part que « *Les critères d'admission ne doivent pas avoir pour effet d'exclure un élève en fonction de ses difficultés d'apprentissage ou de comportement.* » D'autre part, elles prévoient également que « *Les critères d'inscription prévoyant une entrevue avec les parents ou une lettre de motivation des parents, ne peuvent avoir pour effet d'exclure les enfants dont les parents ne maîtrisent pas la langue française.* » L'Alliance s'explique mal comment, avec les entrevues prévues au processus d'admission et avec les critères de sélection impliquant la participation active des parents, la CSDM entend faire respecter ses propres modalités dans les écoles concernées.

Pour ce qui est de l'École Internationale de Montréal (ÉIM), primaire et secondaire, même si le programme prévu par l'organisme international chapeautant ce type d'école (Baccalauréat international [IB]) n'est pas sélectif à la base, l'ÉIM procède dans les faits à une sélection rigoureuse de ses élèves par des examens d'admission, une analyse des bulletins et en s'assurant d'une évaluation positive du dossier. Rappelons à cet effet, encore une fois, les *Modalités concernant les critères d'inscription des élèves dans les écoles de quartier offrant un projet particulier et dans les écoles établies aux fins d'un projet particulier*<sup>1</sup>. En effet, ces modalités prévoient que « *Lorsqu'un critère d'inscription est lié aux résultats scolaires de l'élève (bulletin de fin d'étape) ou aux résultats obtenus à la suite de la passation de tests d'aptitude réalisés, entre autres, par des firmes spécialisées (tests psychométriques), le choix se fait par ordre décroissant de résultats. La fratrie doit être considérée uniquement si le résultat obtenu démontre que l'élève pourra répondre aux exigences liées au projet particulier.* » Il va sans dire que l'Alliance s'insurge contre ces modalités.

---

<sup>1</sup> <http://csdm.ca/wp-content/blogs.dir/6/files/Annexe-DG-01-332Acex02-05-17.pdf>

### **3. Proportion des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)**

#### **3.1. Les écoles primaires**

Selon les tableaux annexés aux documents de consultation de la commission scolaire, à la CSDM, au 30 septembre 2016, en classe ordinaire dans les écoles primaires, il y avait 48661 élèves dont 3562 avec un code de difficulté (11,3%) et 7378 avec un PI (18,3%).

Pour les écoles primaires établies aux fins d'un projet particulier, le pourcentage d'élèves codés est de 4,6 % sur un total de 3176.

| <b>Tableau 1.1 - Données fournies en annexe des documents de consultation de la CSDM aux fins du renouvellement du statut des écoles établies aux fins d'un projet particulier (préscolaire inclus)</b> |                        |                     |              |               |                |
|---|------------------------|---------------------|--------------|---------------|----------------|
| <b>École</b>  | <b>Sans PI ni code</b> | <b>PI sans code</b> | <b>Codés</b> | <b>Total</b>  | <b>% codés</b> |
| Arc-en-ciel   | 171                    | 0                   | 5            | 176           | 2,8 %          |
| Atelier   | 269                    | 30                  | 21           | 320           | 6,6 %          |
| Élan  | 231                    | 0                   | 8            | 239           | 3,3 %          |
| ÉIM (prim.)   | 278                    | 26                  | 6            | 310           | 1,9 %          |
| Le Vitrail (prim.)  | 98                     | 10                  | 9            | 117           | 7,7 %          |
| <b>Total écoles visées par la consultation</b>  | <b>1 047</b>           | <b>66</b>           | <b>49</b>    | <b>1 162</b>  | <b>4,2 %</b>   |
| <b>CSDM<sup>2</sup></b>   | <b>41 345</b>          | <b>3 816</b>        | <b>5 825</b> | <b>50 986</b> | <b>11,4%</b>   |

<sup>2</sup> Ces chiffres proviennent de la *Déclaration 2016-2017* de la population scolaire datée du 24 novembre 2016.

| <b>Tableau 1.2- Données sur les écoles primaires établies aux fins d'un projet particulier (préscolaire inclus)</b> |                        |                     |              |               |                |
|---|------------------------|---------------------|--------------|---------------|----------------|
| <b>École</b>  | <b>Sans PI ni code</b> | <b>PI sans code</b> | <b>Codés</b> | <b>Total</b>  | <b>% codés</b> |
| Arc-en-ciel   | 171                    | 0                   | 5            | 176           | 2,8 %          |
| Atelier   | 269                    | 30                  | 21           | 320           | 6,6 %          |
| Élan  | 231                    | 0                   | 8            | 239           | 3,3 %          |
| ÉIM (prim.)   | 278                    | 26                  | 6            | 310           | 1,9 %          |
| Le Vitrail  | 98                     | 10                  | 9            | 117           | 7,7 %          |
| FACE (prim.)  | 525                    | 25                  | 17           | 567           | 3 %            |
| Fernand-Seguin  | 274                    | 29                  | 14           | 317           | 4,4 %          |
| La Vérendrye  | 314                    | 14                  | 31           | 359           | 8,6 %          |
| Étoile Filante  | 120                    | 6                   | 3            | 129           | 2,3 %          |
| Le Plateau  | 404                    | 31                  | 2            | 437           | 0,5 %          |
| Rose-des-Vents  | 156                    | 19                  | 30           | 205           | 14,6 %         |
| <b>Total écoles établies aux fins d'un projet particulier</b>   | <b>2 840</b>           | <b>190</b>          | <b>146</b>   | <b>3 176</b>  | <b>4,6 %</b>   |
| <b>Total autres écoles CSDM<sup>3</sup></b>   | <b>38 505</b>          | <b>3 626</b>        | <b>5 679</b> | <b>47 810</b> | <b>11,9 %</b>  |
| <b>CSDM<sup>4</sup></b>   | <b>41 345</b>          | <b>3 816</b>        | <b>5 825</b> | <b>50 986</b> | <b>11,4 %</b>  |

<sup>3</sup> Données pour toutes les écoles primaires de la CSDM au 24 novembre 2016 à l'exception des écoles établies aux fins d'un projet particulier.

<sup>4</sup> Ces chiffres proviennent de la *Déclaration 2016-2017* de la population scolaire datée du 24 novembre 2016.

Dans ces tableaux, on constate qu'au 30 septembre, à la CSDM, il y avait 11,4 % des élèves du primaire avec un code alors que les cinq écoles primaires faisant l'objet de l'avis en admettent en moyenne 4,2 %. Quant à l'ensemble des écoles primaires établies aux fins d'un projet particulier, elles comptent 4,6 % d'élèves codés. Il faut toutefois noter que ces données sont exagérément « adoucies ». Tout d'abord, les données fournies incluent le préscolaire dans son total d'élèves alors qu'à ce niveau, très peu d'élèves sont déjà identifiés : seulement 337 élèves du préscolaire, en incluant les écoles spécialisées, ont un code à la CSDM sur un total de 9534 élèves, soit à peine plus de 3,5 %. Ce bas pourcentage, quand on l'inclut dans le total global du primaire, contribue à réduire de manière significative les pourcentages d'élèves codés suggérés dans les documents fournis.

Voici donc un portrait plus réaliste de la situation :

| <b>Tableau 2.1 - Données des écoles primaires établies aux fins d'un projet particulier faisant l'objet d'une demande de renouvellement de leur statut<sup>5</sup></b> |                               |                          |                            |                        |                |
|--|-------------------------------|--------------------------|----------------------------|------------------------|----------------|
| <b>École</b>   | <b>Population préscolaire</b> | <b>Codés présco. (%)</b> | <b>Population primaire</b> | <b>Codés prim. (%)</b> | <b>% codés</b> |
| Arc-en-ciel  | 18                            | 0 (0 %)                  | 158                        | 5 (3,2 %)              | 2,8 %          |
| Atelier  | 52                            | 0 (0 %)                  | 268                        | 21 (7,8 %)             | 6,6 %          |
| Élan   | 36                            | 0 (0 %)                  | 204                        | 8 (3,9 %)              | 3,3 %          |
| ÉIM (prim.)  | 36                            | 0 (0 %)                  | 274                        | 6 (2,2 %)              | 1,9 %          |
| Le Vitrail   | 17                            | 0 (0 %)                  | 101                        | 9 (8,9 %)              | 7,7 %          |
| <b>Total écoles visées par la consultation</b>   | <b>159</b>                    | <b>0 (0 %)</b>           | <b>1 005</b>               | <b>49 (4,9 %)</b>      | <b>4,2 %</b>   |
| <b>Total CSDM</b>  | <b>9 534</b>                  | <b>337 (3,5 %)</b>       | <b>41 452</b>              | <b>5 485 (13,2 %)</b>  | <b>11,4%</b>   |

<sup>5</sup> *Ibid.*

| <b>Tableau 2.2 - Données des écoles primaires établies aux fins d'un projet particulier<sup>6</sup></b> |                               |                          |                            |                        |                |
|---|-------------------------------|--------------------------|----------------------------|------------------------|----------------|
| <b>École</b>  | <b>Population préscolaire</b> | <b>Codés présco. (%)</b> | <b>Population primaire</b> | <b>Codés prim. (%)</b> | <b>% codés</b> |
| FACE (prim.)  | 101                           | 0 (0 %)                  | 466                        | 17 (3,6 %)             | 3 %            |
| Fernand-Seguin  | 19                            | 0 (0 %)                  | 298                        | 14 (4,7 %)             | 4,4 %          |
| La Vérendrye  | 54                            | 0 (0 %)                  | 305                        | 31 (10,2 %)            | 8,6 %          |
| Étoile Filante  | N/A                           | N/A                      | 129                        | 3 (2,3 %)              | 2,3 %          |
| Le Plateau  | N/A                           | N/A                      | 437                        | 2 (0,5 %)              | 0,5 %          |
| Rose-des-Vents  | 17                            | 0 (0 %)                  | 188                        | 30 (16 %)              | 14,6 %         |
| Arc-en-ciel   | 18                            | 0 (0 %)                  | 158                        | 5 (3,2 %)              | 2,8 %          |
| Atelier   | 52                            | 0 (0 %)                  | 268                        | 21 (7,8 %)             | 6,6 %          |
| Élan  | 36                            | 0 (0 %)                  | 204                        | 8 (3,9 %)              | 3,3 %          |
| EIM (prim.)   | 36                            | 0 (0 %)                  | 274                        | 6 (2,2 %)              | 1,9 %          |
| Le Vitrail  | 17                            | 0 (0%)                   | 101                        | 9 (8,9 %)              | 7,7 %          |
| <b>Total écoles établies aux fins d'un projet particulier</b>   | <b>350</b>                    | <b>0 (0 %)</b>           | <b>2 828</b>               | <b>146 (5,3 %)</b>     | <b>4,6 %</b>   |
| <b>Total autres écoles CSDM<sup>7</sup></b>   | <b>9 184</b>                  | <b>337 (3,7 %)</b>       | <b>38 624</b>              | <b>5 339 (13,8 %)</b>  | <b>11,9 %</b>  |
| <b>Total CSDM</b>   | <b>9 534</b>                  | <b>337 (3,5 %)</b>       | <b>41 452</b>              | <b>5 485 (13,2 %)</b>  | <b>11,4 %</b>  |

En réalité, au primaire à la CSDM, ce n'est pas 11,4 %, mais 13,2 % des élèves qui ont un code de handicap ou de difficulté et ce chiffre monte à 13,8 % si on exclut les données des écoles établies aux fins d'un projet particulier. Quant aux écoles établies aux fins d'un projet particulier visées par la consultation, ce n'est pas 4,2 %, mais 4,9 % d'EHDA qui composent leurs classes. Ce chiffre monte à 5,3 % si on lui ajoute les données des autres écoles du même type. Il importe à ce sujet de mentionner la nonchalance dont fait preuve la CSDM en omettant d'inclure les taux réels d'EHDA dans les données qu'elle fournit aux fins de la consultation. Bien que l'Alliance lui ait fait mention dans ses avis précédents d'une telle atténuation de ses données, force est de constater que la CSDM persiste et signe en ignorant les recommandations de l'Alliance.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Données pour toutes les écoles primaires de la CSDM au 24 novembre 2016 à l'exception des écoles établies aux fins d'un projet particulier.

Les écoles alternatives du primaire qui demandent le renouvellement de statut d'écoles établies aux fins d'un projet particulier n'accueillent donc pas leur juste part d'élèves HDAA. Seules les écoles Atelier et Le Vitrail, qui accueillent respectivement 7,8 % et 8,9 % d'élèves codés, se rapprochent de la moyenne CSDM de 13,2 % au primaire. L'ÉIM, qui est une école sélective, constitue une aberration avec 2,2 %.

Il faut conclure que cette sous-représentativité des élèves HDAA dans les écoles primaires établies aux fins d'un projet particulier impose une pression évidente sur la composition des classes dans les écoles dites « régulières », donc sur les services offerts à tous les élèves, sur leurs conditions d'apprentissage ainsi que sur les conditions de travail des enseignantes et enseignants de ces écoles.

### **3.2. Les écoles secondaires**

Au secondaire, dans les documents fournis, sur un total de 23 356 élèves à la CSDM, 7 594 élèves, soit 32,5 % présentent un code de difficulté et font partie des 8 445 élèves (36,2 %) qui ont un PI.

| <b>Tableau 3.1 - Pourcentage d'EHDA dans les écoles secondaires établies aux fins d'un projet particulier faisant l'objet d'une demande de renouvellement de leur statut</b> |                        |                     |              |               |                |
|--|------------------------|---------------------|--------------|---------------|----------------|
| <b>École</b>   | <b>Sans PI ni code</b> | <b>PI sans code</b> | <b>Codés</b> | <b>Total</b>  | <b>% codés</b> |
| ÉIM (sec.)   | 525                    | 26                  | 11           | 562           | 2 %            |
| Vitrail  | 60                     | 14                  | 29           | 103           | 28,2 %         |
| <b>Total écoles visées par la consultation</b>   | <b>585</b>             | <b>40</b>           | <b>40</b>    | <b>665</b>    | <b>6 %</b>     |
| <b>Total CSDM</b>  | <b>14 911</b>          | <b>851</b>          | <b>7 594</b> | <b>23 356</b> | <b>32,5 %</b>  |



| <b>Tableau 3.2 - Pourcentage d'EHDA dans les écoles secondaires totalement établies aux fins d'un projet particulier<sup>8</sup></b> |                        |                     |              |               |                |
|--|------------------------|---------------------|--------------|---------------|----------------|
| <b>École</b>   | <b>Sans PI ni code</b> | <b>PI sans code</b> | <b>Codés</b> | <b>Total</b>  | <b>% codés</b> |
| ÉIM (sec.)   | 525                    | 26                  | 11           | 562           | 2 %            |
| Le Vitrail (sec.)  | 60                     | 14                  | 29           | 103           | 28,2 %         |
| Robert-Gravel  | 394                    | 1                   | 85           | 480           | 17,7 %         |
| FACE (sec.)  | 390                    | 37                  | 24           | 451           | 5,3 %          |
| Académie de Roberval   | 542                    | 20                  | 14           | 576           | 2,4 %          |
| Marguerite-de-Lajemmerais  | 652                    | 46                  | 170          | 868           | 19,6 %         |
| <b>Total écoles établies aux fins d'un projet particulier</b>  | <b>2 563</b>           | <b>144</b>          | <b>333</b>   | <b>3 040</b>  | <b>11 %</b>    |
| <b>Total autres écoles CSDM</b>  | <b>12 348</b>          | <b>707</b>          | <b>7 261</b> | <b>20 316</b> | <b>35,7 %</b>  |
| <b>Total CSDM</b>  | <b>14 911</b>          | <b>851</b>          | <b>7 594</b> | <b>23 356</b> | <b>32,5 %</b>  |

L'ÉIM est dans une catégorie à part avec une moyenne de seulement 2 % d'élèves codés. Le Vitrail, sans être une école sélective et sans représenter un cas aussi extrême, accueille tout de même 4,3 % moins d'élèves codés que la moyenne CSDM. On constate ainsi qu'avec 11 % d'élèves HDAA, les écoles secondaires totalement établies aux fins d'un projet particulier en accueillent trois fois moins que ce qui est la norme dans les écoles régulières. La proportion CSDM d'EHDA passerait par ailleurs à 35,7 % si on excluait les écoles totalement établies aux fins d'un projet particulier du calcul.

<sup>8</sup> Ces chiffres proviennent de la *Déclaration 2016-2017* de la population scolaire datée du 24 novembre 2016.

### 3.3. Comparaison des années 2013-2014<sup>9</sup> et 2016-2017

| <b>Tableau 4 : Comparaison de la proportion d'intégration d'EHDAAs dans les écoles établies aux fins d'un projet particulier visées par la consultation en (2013-2014) et en 2016-2017</b> |                      |                        |                        |
|--|----------------------|------------------------|------------------------|
| <b>École</b>   | <b>Codés</b>         | <b>Total</b>           | <b>% codés</b>         |
| <b>Arc-en-ciel</b>   | (6) 5                | (174) 176              | (3,4%) 2,8 %           |
| <b>Atelier</b>   | (25) 21              | (323) 320              | (7,7%) 6,6 %           |
| <b>Élan</b>  | (27) 8               | (252) 239              | (10,7%) 3,3 %          |
| <b>ÉIM (prim.)</b>   | (3) 6                | (337) 310              | (0,9%) 1,9 %           |
| <b>ÉIM (sec.)</b>  | (1) 11               | (592) 562              | (0,2%) 2 %             |
| <b>Le Vitrail (prim.)</b>  | (N/A) 9              | (N/A) 117              | (N/A) 7,7 %            |
| <b>Le Vitrail (sec.)</b>   | (17) 29              | (84) 103               | (20,2%) 28,2 %         |
| <b>Total écoles visées par la consultation</b>   | <i>(79) 89</i>       | <i>(1 762) 1 827</i>   | <i>(4,5%) 4,9 %</i>    |
| <b>CSDM primaire</b>   | <b>(5 242) 5 485</b> | <b>(35 157) 41 452</b> | <b>(14,9 %) 13,2 %</b> |
| <b>CSDM secondaire</b>   | <b>(6 970) 7 594</b> | <b>(23 686) 23 356</b> | <b>(29,4 %) 32,5 %</b> |

À la lecture du tableau 4 et des chiffres fournis, on constate qu'entre les demandes de reconduction 2013-2014 et 2016-2017, les écoles alternatives primaires ont diminué leur proportion d'élèves HDAA, alors que l'ÉIM l'a augmentée tant au primaire qu'au secondaire, et ce, tout comme l'école Le Vitrail au secondaire. La palme de l'aberration revient ici à l'école Élan qui est passée de 10,7 % à 3,3 % de fréquentation d'élèves codés HDAA. Mentionnons également que, malgré un pas dans la bonne direction, l'ÉIM demeure l'école qui compte la moins grande proportion d'EHDAAs parmi les élèves qui la fréquentent avec un maigre 2 %.

<sup>9</sup> Selon l'annexe 2 du document de consultation fourni à l'occasion de la consultation du renouvellement du statut des écoles établies aux fins d'un projet particulier cette année-là.

Force est de constater qu'en trois ans, même si de manière générale les écoles établies aux fins d'un projet particulier visées par la consultation ont légèrement augmenté leur proportion d'EHDAA, passant de 4,5 % à 4,9 %, et ce, tout en augmentant leur fréquentation totale, très peu voire aucun effort n'a été déployé à la CSDM pour assurer que les écoles établies aux fins d'un projet particulier assument leur juste part quant à l'intégration d'élèves HDAA. Cela tend à confirmer la prétention de l'Alliance selon laquelle ses recommandations soumises dans le cadre de la consultation à laquelle doit se livrer la CSDM ne sont pas prises en considération par cette dernière.

#### **4. Effet sur la population d'élèves dans les écoles de quartier**

Cette année, dans les documents intitulés *Impact de l'organisation des Services éducatifs sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal et Intégration des élèves HDAA* qui ont été fournis séparément pour chacune des écoles soumises à la consultation, on retrouve les données nous permettant de connaître le nombre d'élèves fréquentant l'école soumise à un renouvellement de son statut au 30 septembre 2016 par territoire de provenance. Toutefois, en omettant de lui fournir les statistiques des autres écoles établies entièrement aux fins d'un projet particulier, ainsi que celles relatives aux écoles à volet ou programme particulier, la CSDM empêche l'Alliance d'avoir un portrait complet des effets de ce type d'établissement sur les écoles de quartier. Or, il est essentiel que nous puissions disposer de l'ensemble des données qui nous permettraient d'évaluer *précisément* la proportion d'élèves qui désertent leur école de quartier au profit d'une école établie aux fins d'un projet particulier.

Au primaire, en septembre 2016, en vertu des chiffres qui nous ont été fournis, certaines écoles régulières ont vu une proportion supérieure à 10 % de leur population scolaire potentielle fréquenter l'une ou l'autre des écoles établies aux fins d'un projet particulier visées par la demande de consultation. Ce serait encore plus significatif si on incluait dans ces statistiques les élèves qui fréquentent les autres écoles établies totalement aux fins d'un projet particulier ainsi que celles à volet ou programme particulier, ce qui est impossible à vérifier en raison de la partialité des informations transmises par la CSDM.

| <b>Tableau 5 : Écoles primaires les plus affectées par la désertion d'élèves au profit des écoles établies aux fins d'un projet particulier visées par la consultation</b> |                                      |   |   |
|--|--------------------------------------|---|---|
| <b>Territoire de provenance</b>  | <b>Élèves admis au 30 sept. 2016</b> | <b>Élèves ayant déserté vers une école dédiée à un projet particulier visée par la consultation</b> | <b>% d'élèves qui ont déserté l'école de quartier</b> |
| <b>Au-Pied-de-la-Montagne</b>  | 476                                  | 84  | 17,6 %  |
| <b>St-Étienne</b>  | 163                                  | 21  | 12,9 %  |
| <b>St-Antoine-Marie-Claret</b>   | 291                                  | 37  | 12,7 %  |
| <b>St-Louis-de-Gonzague</b>  | 388                                  | 63  | 16,2 %  |
| <b>Sts-Martyrs-Canadiens</b>   | 488                                  | 51  | 10,5 %  |

Pour ce qui est des écoles secondaires, au 30 septembre 2016, aucune école ne voyait une proportion de plus de 10 % de sa population fréquenter les écoles établies aux fins d'un projet particulier dont le renouvellement du statut est soumis à la consultation. Il est cependant impossible de vérifier l'impact réel de la désertion d'élèves du territoire des écoles secondaires régulières au profit des écoles établies totalement aux fins d'un projet particulier ou à volet ou programme particulier en raison de la partialité des informations transmises par la CSDM aux fins de la consultation. Encore une fois, l'Alliance se voit dans l'obligation de constater le manque de sérieux par lequel la CSDM consulte les enseignantes et les enseignants qui travaillent pour elle en ignorant les recommandations que l'Alliance lui a formulées par le passé à ce sujet.

## **5. Contexte budgétaire**

À l'ÉIM, l'intégration des langues (l'espagnol notamment), caractéristique du programme IB, nécessite un aménagement particulier de la grille-matières, ce qui a pour effet d'augmenter le nombre de minutes hebdomadaires de présence à l'école pour les élèves du primaire. Cette école offre aux élèves du primaire 27,2 h (1632 min) de services éducatifs (cours) sur la grille-matières alors que le Régime pédagogique en prescrit 25. Il faut noter que le ministère établit ses mesures de financement en fonction de ces 25 heures, soit 20,5 heures en moyenne par titulaire et 4,5 heures par spécialiste. C'est donc la CSDM qui subventionne ces 2,2 heures supplémentaires par groupe d'élèves. Cela ne semble pas être le cas pour le secondaire. L'Alliance observe aussi que le temps moyen d'enseignement est de 20 heures pour cette école alors qu'il doit être de 20,5 heures pour l'ensemble des enseignantes et enseignants de la commission scolaire.

L'Alliance comprend mal comment la CSDM peut, dans un contexte de restriction budgétaire, continuer à financer de telles mesures dans une école où la réussite des élèves n'est aucunement menacée alors que des besoins fondamentaux criants sont laissés ailleurs sans réponse.

## **6. Conclusion**

Dans ses avis précédents sur la reconduction du statut particulier des écoles établies aux fins d'un projet particulier, l'Alliance a souvent rappelé à la commission scolaire qu'il est essentiel de défendre une école publique accessible à toutes et à tous et exempte de toute forme de sélection fondée sur la performance académique des élèves. Comme c'est le cas pour plusieurs de ces projets, sélectionner les élèves les plus performants et leur offrir un projet particulier a pour effet immédiat de décimer les groupes réguliers en les privant de la présence des élèves qui constituent souvent pour leurs camarades un important stimulant.

D'abord, le Conseil Supérieur de l'Éducation, dans son avis sur la question des projets pédagogiques particuliers en 2007, identifiait les dérives suivantes comme conséquences des projets sélectifs : *« l'éclatement de la formation commune, l'exclusion de certains jeunes, l'écroulement de la classe ordinaire, la répartition inégale du poids de l'intégration des élèves handicapés ou des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, l'iniquité dans la tâche d'enseignement, la concurrence entre les écoles publiques. »*

De plus, à travers son plan *Réussir*, la CSDM s'était engagée à offrir les meilleures chances de réussite à *tous* les élèves qui la fréquentent. Est-ce en faisant la promotion de projets sélectifs qui visent essentiellement des élèves dont la réussite n'est pas en cause ou en calquant les pratiques des établissements du secteur privé que la commission scolaire estime pouvoir réaliser ses nobles objectifs? L'Alliance a posé cette question dans les avis précédents sur la même question, sans toutefois obtenir de réponse.

Surtout, les nombreux projets particuliers, loin de préserver le caractère équitable de l'école publique, vident les écoles de quartier de leurs élèves les plus performants, laissant la lourde tâche de composer avec des taux anormalement élevés d'élèves en difficulté aux enseignantes et enseignants qui y œuvrent. Comment expliquer de si faibles taux d'élèves HDAA intégrés dans des écoles alternatives alors qu'elles prétendent ne pas sélectionner sur la base de critères liés au rendement scolaire? Se pourrait-il qu'il y ait en réalité une sélection implicite qui élimine la très grande majorité des EHDAA de ces écoles, et qui se trouve à occulter les grands principes sur lesquels est fondée leur philosophie? Comment concilier leur faible représentation d'EHDAA avec le fait que ces écoles alternatives prétendent promouvoir des valeurs comme la coopération ou le développement intégral de l'enfant, et ce, tout en affirmant

l'importance de respecter le rythme de chacun et d'offrir une pédagogie variée et différenciée? Avec de tels principes, ne serait-il pas plus normal de retrouver autant d'élèves HDAA en proportion que dans les écoles régulières afin de mieux répondre aux besoins de ces élèves? Pour l'Alliance, ces constats suggèrent que la mise en œuvre du principe d'égalité des chances est malheureusement soumise au principe de satisfaction des parents, et ce, strictement dans le but pour la CSDM de faire compétition à l'école privée.

Enfin, il est impossible de passer sous silence que la CSDM consulte l'Alliance en mai 2017 sur la reconduction du statut des écoles établies aux fins d'un projet particulier alors que l'ensemble de l'organisation scolaire des établissements (admissions, affectations, répartitions des élèves, etc.) est déjà complétée. Comment l'Alliance pourrait-elle ainsi influencer des décisions qui sont pratiquement déjà prises pour la rentrée 2017-2018? Pour qu'une consultation soit authentique, non seulement doit-on faire parvenir aux instances consultées l'ensemble de la documentation pertinente, mais il est également impératif que les délais permettent la prise en compte des avis qui en émanent. En conclusion, force est de constater que la CSDM, loin de se laisser influencer par l'Alliance, fait d'une pierre deux coups en remplissant, d'une part, ses obligations légales sans en respecter, d'autre part, l'esprit, à travers ce qui convient dès lors de nommer un simulacre de consultation.

## **7. Recommandations**

Considérant que l'article 240 de la LIP prévoit que la commission scolaire doit faire une demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin de reconduire le statut d'écoles établies aux fins d'un projet particulier,

Considérant que l'article 244 de la LIP stipule que la commission scolaire doit consulter les enseignantes et les enseignants avant de faire une telle demande,

Considérant que l'Entente locale précise que c'est par le Comité pédagogique de consultation (CPC) que les enseignantes et enseignants doivent être consultés sur ce sujet,

Considérant que pour que le MELS procède à l'étude du dossier de reconduction de statuts d'écoles établies aux fins d'un projet particulier, la commission scolaire doit notamment inclure à sa demande l'avis du syndicat,

- 1. L'Alliance demande à la Commission scolaire d'expliquer comment notre avis pourra être considéré en vue d'une décision de reconduire ou non le statut des écoles établies aux fins d'un projet particulier soumis à cette consultation à deux mois de la rentrée 2017-2018.**

Considérant que pour les membres de la Fédération autonome de l'enseignement, dont ceux de l'Alliance, l'admission ou le maintien des élèves dans un projet pédagogique particulier ne doit pas se faire sur la base des résultats scolaires,

- 2. L'Alliance refuse la reconduction du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier pour l'École Internationale de Montréal primaire et secondaire parce que les critères d'admission reposent sur une sélection élitiste.**

Considérant les pourcentages d'élèves HDAA admis dans les écoles concernées par cet avis,

Considérant que l'école publique doit être inclusive en accueillant tous les élèves comme le prescrit la Loi sur l'instruction publique,

- 3. L'Alliance refuse la reconduction du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier des écoles Arc-en-ciel, Atelier, Élan et le Vitrail primaire parce que ces dernières n'accueillent pas leur juste part d'élèves HDAA.**
- 4. L'Alliance appuie la demande de l'école Le Vitrail secondaire à la condition qu'elle s'engage à admettre des élèves HDAA (codés) dans des proportions se rapprochant de celles du reste de la commission scolaire, soit 33 %, ainsi qu'à leur offrir des services suffisants et adéquats.**

Considérant le contexte budgétaire de la CSDM et par souci d'équité entre tous les établissements,

- 5. L'Alliance dénonce le fait que la CSDM finance 2,2 heures supplémentaires de cours et leçons par groupe d'élèves à l'École Internationale de Montréal primaire.**

Enfin,

- 6. L'Alliance demande à la Commission scolaire de s'assurer qu'aucuns frais supplémentaires ne soient exigés pour la fréquentation de ces écoles.**